

Les troubles du neurodéveloppement (TND)

Les TND sont un ensemble d'affections responsables d'une déviation du développement de l'enfant qui débute de manière plus ou moins précoce durant la période développementale.

Ces troubles entraînent des difficultés dans l'acquisition et l'exécution de fonctions spécifiques intellectuelles, motrices, sensorielles, comportementales ou sociales.

Une intervention précoce, dès le repérage des premiers signes d'alerte, peut permettre une reprise du développement de l'enfant, une diminution de ses difficultés et l'amélioration de son pronostic.

L'équipe de la PCO

Équipe composée de médecins spécialisés dans la prise en charge des enfants atteints de troubles du neurodéveloppement (neuropédiatre, pédopsychiatre), d'une assistante de service social, d'une secrétaire médicale et d'un coordinateur.

Partenaires



Comment orienter un enfant vers la plateforme ?



Une grille de repérage et un questionnaire médical sont à remplir par un médecin* et à transmettre à la plateforme par voie postale

Le médecin qui adresse l'enfant à la plateforme reste au cœur de son parcours

Plus de renseignements et téléchargement du dossier complet (grille de repérage, dossiers médical complémentaire, famille et équipe enseignante)

 www.epsm-al.fr/pcotnd

Accueil téléphonique 03 28 38 51 41 09h > 12h / 14h > 17h Messagerie sécurisée pco-al@epsm-al.mssante.fr pco-al@apycrypt.fr

Envoi des dossiers médicaux par voie postale

PCO TND AL
BP 4 - 59871 Saint-André-lez-Lille Cedex



Plateforme de Coordination et d'Orientation Arrondissement de Lille

Mise en place d'un parcours coordonné de bilans et d'interventions précoces auprès d'enfants de moins de 7 ans présentant des signes d'alerte dans leur neurodéveloppement

Nos missions

Auprès de l'enfant et de sa famille

- Faciliter l'accès à des bilans afin d'étoyer ou d'accélérer la réalisation d'un diagnostic
- Favoriser des interventions précoces dans l'attente de la confirmation diagnostique
- Orienter l'enfant vers une prise en charge adaptée à ses besoins et aux souhaits de sa famille (structures de niveau 2, professionnels libéraux)
- Déclencher le forfait « Bilan et intervention précoce » si nécessaire
- Coordonner les différents professionnels du parcours
- Accompagner la famille dans toutes les démarches liées au parcours (accompagnement dans l'élaboration d'un dossier MDPH ...)
- Proposer une suite de parcours au-delà des 12 mois d'accompagnement par la plateforme

Auprès des professionnels de la petite enfance

- Informer sur les troubles du neurodéveloppement
- Soutenir les acteurs de première ligne dans le repérage et l'accompagnement des enfants atteints de troubles du neurodéveloppement
- Faciliter l'articulation entre les différents acteurs

Le parcours



Famille

Questionnement de la famille ou d'un professionnel en charge de l'enfant face à un écart inhabituel de développement

Médecin

Consultation auprès d'un médecin*

Sollicitation de la PCO via le dossier complet

PCO

Évaluation du dossier de l'enfant

Proposition de parcours en lien avec la famille et le médecin référent

PCO + Partenaires

Parcours en structure de niveau 2 uniquement (CAMSP, CMP, CMPP)**

Parcours mixte : Structure de niveau 2 (CAMSP, CMP, CMPP)** + Professionnels libéraux

Forfait précoce

1 AN

Bilans et prises en charge

Concertation pluridisciplinaire

Accompagnement de la famille

Préconisations pour la suite du parcours de l'enfant

Nos partenaires

La plateforme s'appuie sur un réseau de professionnels issus de structures sanitaires et médico-sociales ainsi que sur des professionnels libéraux.

Niveau 1 : Pédiatres, généralistes, médecins de PMI, médecins scolaires, professionnels des lieux d'accueil de la petite enfance

Niveau 2 :** CAMSP, secteurs de pédopsychiatrie (CMP), CMPP

Niveau 3 : Centres de référence (CRA, CRDTA, Neurodev), neuropédiatres, généticiens

Professionnels libéraux : Médecins spécialistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, psychologues, orthophonistes, kinésithérapeutes, orthoptistes, etc.

Le forfait « Bilan et intervention précoce »

Financement intégral par l'assurance maladie des interventions des ergothérapeutes, psychologues, psychomotriciens exerçant en libéral pendant 12 mois (uniquement pour les professionnels ayant contractualisé avec la plateforme).

*Médecin de Niveau 1 ou de niveau 2 (pour ouverture du forfait précoce si l'enfant est déjà accompagné par une équipe pluridisciplinaire)

** CAMSP : Centre Action Médico-Sociale Précoce

CMP : Centre Médico Psychologique

CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique